



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 28 MARS 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, à l'exception de GIRARD Mickaël absent excusé.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 FÉVRIER 2023

Le conseil approuve, à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 28 février 2023.

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil désigne M. Marc BRENDEL, secrétaire de séance.

### VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil approuve les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par la trésorière Mme Nathalie TREMINTIN, respectivement pour les budgets de la commune, les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, ceux-ci n'appelant ni observation, ni réserve de sa part ont été visés et certifiés par le maire, ordonnateur.

### VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

#### ❖ **Budget principal commune (par section)**

Fonctionnement : 308 238.20 € en recettes et 258 518.40 € en dépenses. Résultat : 49 719.80 €.

Excédent au 31/12/2022 : 200 048.78 € (avec report antérieur 2021 de 150 328.98 €).

Investissements : 232 738.82 € en recettes et 195 142.11 € en dépenses. Résultat : 37 596.71 €.

Excédent au 31/12/2022 : 111 829.72 € (avec report antérieur 2021 de 74 233.01 €).

#### ❖ **Budget annexe de l'eau (par section)**

Fonctionnement : 58 615.17 € en recettes et 51 616.11 € en dépenses. Résultat : 6 999.06 €

Excédent au 31/12/2022 : 9 572.11 € (avec report antérieur 2021 de 2 573.05 €).

Investissements : 44 701.09 € en recettes et 15 071.98 € en dépenses. Résultat : 29 629.11 €

Excédent au 31/12/2022 : 97 214.47 € (avec report antérieur 2021 : 67 585.36 €)

#### ❖ **Budget annexe de l'assainissement (par section)**

Fonctionnement : 79 669.60€ en recettes et 72 164.58 € en dépenses. Résultat : 7 505.02 €

Excédent au 31/12/2022 : 91 120.19 € (avec report antérieur 2021 de 83 615.17 €)

Investissements : 51 016.42 € en recettes et 54 562.04 € en dépenses. Résultat : - 3 545.62€

Excédent au 31/12/2022 : 1 667.96 € (avec report antérieur 2021 de 5 213.58 €)

Le Maire s'étant retiré de la séance après présentation des comptes administratifs, l'adjoint au maire procède au vote des 3 comptes administratifs 2022 qui sont votés à l'unanimité.

### AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2022 AU BUDGET 2023 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

#### ❖ **Budget principal commune**

Après examen du compte administratif 2022 du budget de la commune et après avoir délibéré, le conseil décide de reporter en recettes :

- au R001 le résultat excédentaire de la section d'investissement de 111 829.72 €,
- au R002 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 200 048.78 €.

#### ❖ **Budget annexe de l'eau**

Après examen du compte administratif 2022 du budget de l'eau et après avoir délibéré, le conseil décide de reporter en recette :

- au R001 le résultat excédentaire de la section d'investissement de 97 214.47 €,
- au R002 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 9 572.11 €.

#### ❖ **Budget annexe de l'assainissement**

Après examen du compte administratif 2022 du budget de l'assainissement et après avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter en recettes :

- au R001 le résultat excédentaire de la section d'investissement de 1 667.96 €,
- au R002 le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 91 120.19 €.

## **AVIS SUR ENGAGEMENT DE PRINCIPE POUR LE REVERSEMENT DES EXCÉDENTS DES SERVICES DE L'EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Maire informe les élus qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024 les compétences Eau et Assainissement seront transférées à la CCDP. À ce titre, les budgets annexes des communes seront clôturés. La CCDP va créer des budgets propres à ces compétences qui comporteront les dépenses et les recettes auparavant prises en charges par les communes, ainsi que leur patrimoine et leurs dettes.

Aussi, il est donc nécessaire que la CCDP puisse connaître le souhait de la commune de Givraines quant à leurs excédents. À ce jour, il faut prendre un engagement de principe qui sera validé définitivement courant 2024. La CCDP votera son budget et fixera les tarifs d'eau et d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Après consultation, le conseil donne un avis de principe pour transférer partiellement les excédents à hauteur de 75 %.

## **ACQUISITION DE 14 PARCELLES DE BOIS PROPOSÉE PAR CONSORTS HAMON,**

Lors du conseil de 28 février, le maire informait le conseil qu'il avait reçu une demande de certificat d'urbanisme concernant 14 parcelles de bois et une parcelle de terre agricole.

Le maire avait interrogé le conseil sur l'opportunité ou non de se positionner pour l'acquisition de ces parcelles de bois. Le conseil, par 9 pour et 2 abstentions, avait donné un avis favorable pour que la commune fasse l'acquisition des 14 parcelles de bois et avait chargé le Maire de prendre contact avec la notaire en charge de la vente et les 3 propriétaires.

Le maire et l'adjoint ont rencontré l'interlocuteur des propriétaires qu'il leur a fait une proposition de prix à 1 585.68 €/ha ; soit pour l'ensemble des parcelles d'une surface totale de 36 142 m<sup>2</sup> (3ha 61a 42ca) pour un prix de 5 730.96 €. Le conseil, par 9 pour et 1 abstention, décide d'acheter à ce prix l'ensemble des parcelles. Cet achat se fera par l'établissement d'un acte administratif.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **➤ POINT SUR L'ENFOUISSEMENT DE LA FIBRE**

Le maire rappelle que les travaux d'enfouissement de la ligne électrique entre la sortie d'Intvilliers et le château d'eau ainsi que ceux d'enfouissement de la fibre entre la sortie d'Intvilliers et le bas de la vallée Mairie (14 rue de la Mairie) ont débuté lundi 6 mars 2023 pour une durée d'environ 3 semaines.

### **➤ BORNAGE RUE DES HAIES**

Le maire informe que la rue des Haies a fait l'objet d'un plan d'alignement approuvé par délibération du conseil municipal de Givraines le 28 janvier 2009. Pour permettre aux riverains de positionner une clôture, il propose de faire effectuer un bornage côté Ouest du croisement avec la rue des Vingt Arpents et le virage avant la rue de Boynes. Le conseil approuve le principe et charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de Géomexpert (bureau de Pithiviers)



***À tout moment, consultez panneau Pocket ainsi que le site de Givraines mis à jour régulièrement  
[www.givraines.fr](http://www.givraines.fr)***